

cndp

Commission nationale
du débat public

Vous donner la parole
et la faire entendre.

Débat public sur le projet autoroutier A31 bis

Du 15 avril au 13 juillet 2015,
informez-vous et donnez votre avis !



Réunion d'ouverture de Metz 16 avril 2015

cndp

Commission nationale
du débat public

Vous donner la parole
et la faire entendre.

Monsieur Dominique GROS

Maire de Metz

Monsieur Christian LEYRIT

|Président de la Commission nationale du débat public



**Vous donner la parole
et la faire entendre.**

Débat public sur le projet A31 bis
Réunion d'ouverture de Metz – 16 avril 2015
Présentation de Christian Leyrit
Président de la CNDP

Sommet de la Terre RIO 1992

« La meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés. Chaque individu doit avoir dûment accès aux informations relatives à l'environnement que détiennent les autres autorités publiques (...) et avoir la possibilité de participer au processus de prise de décision. »

Triple exigence

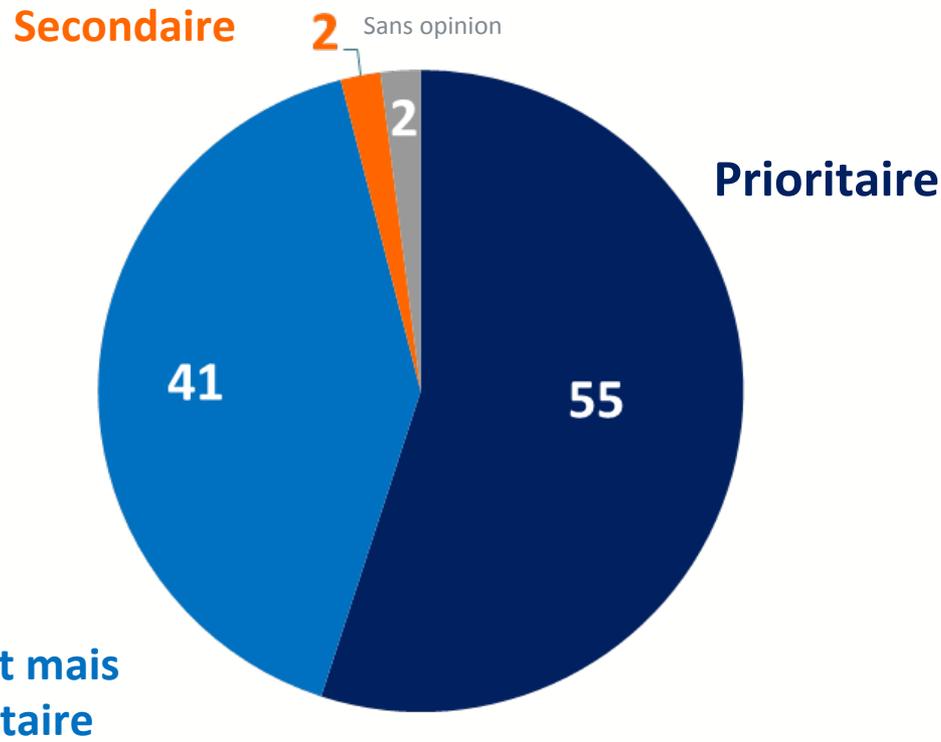
- ✓ Internationale : signature de la Convention d'Aarhus (1998)
- ✓ Européenne : directive 2003
- ✓ Nationale : charte de l'environnement, de valeur constitutionnelle (2005)

Une forte attente des citoyens
de participer aux décisions publiques

Une demande de participation
d'autant plus forte
que le modèle politique
apparaît en crise

L'attente de
garanties
d'indépendance
pour assurer la
bonne
participation des
citoyens

Prendre davantage en compte l'avis des citoyens dans la prise de décisions : une nécessité



96% des citoyens souhaitent que les pouvoirs publics prennent davantage compte de leur avis avant de prendre des décisions

Développer les modes d'information et d'expression directe des citoyens est jugé...

Au
niveau...

...des communes ou
agglomérations ?

...du département

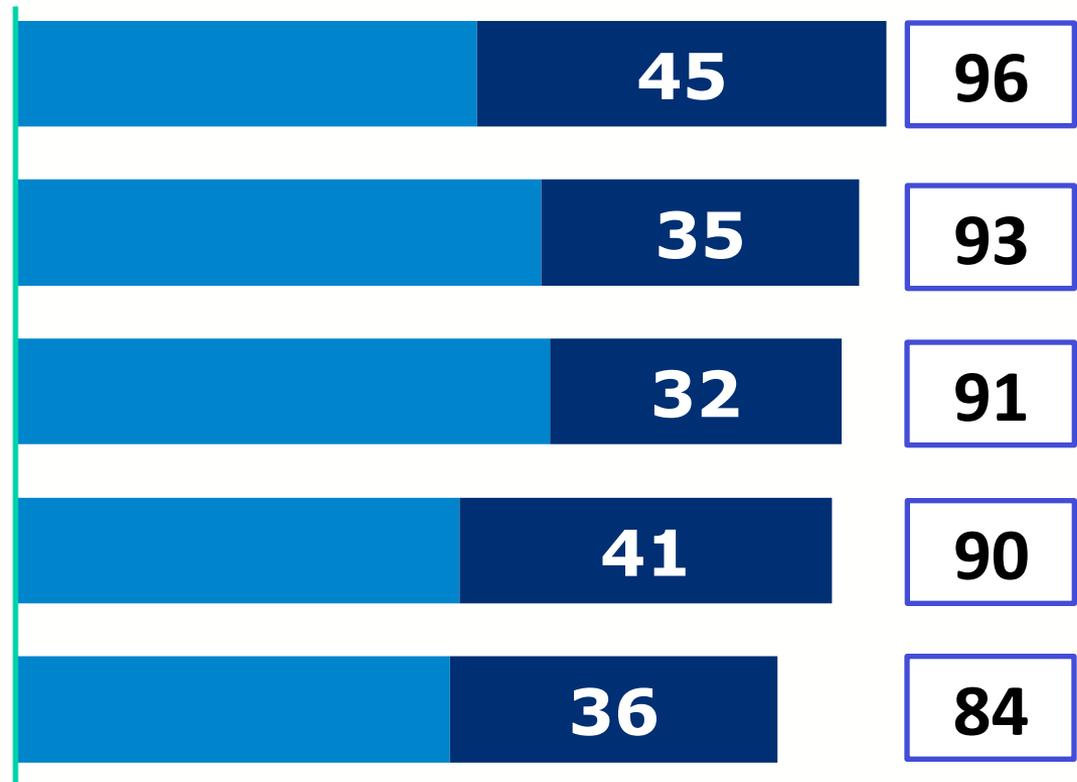
...de la région ?

...national ?

...européen ?

Utile

Indispensable



Une autorité indépendante du politique : la solution privilégiée pour organiser la concertation...

Lorsqu'un débat public est lancé en France, pensez-vous préférable qu'il soit organisé...

**Par une autorité indépendante du
Gouvernement et du Parlement**

57

Par le Gouvernement

16

Par une entreprise privée
spécialisée

12

Par une organisation dépendant
directement du Gouvernement

8

Par le Parlement

6

« Vous donner la parole
et la faire entendre »

Informer le public

Veiller à sa participation

Éclairer le maître d'ouvrage



ENRICHIR

DÉMOCRATISER

LÉGITIMER

LA DÉCISION

Quatre conditions de légitimité et d'efficacité

1. **Débattre en opportunité** : être en amont de la décision
2. **Mobiliser les publics les plus variés** : multiplier les formes de débat, développer la culture du débat
3. **Disposer d'une expertise complète** : information intégrale et contradictoire
4. **Préparer l'après-débat** : rendre compte, évaluer, installer un suivi

Le débat public n'est pas l'enquête publique

La création et les évolutions de la CNDP

Loi dite Barnier

2 février 1995

--

**Création de la CNDP : institution chargée
de l'organisation du débat public**

Loi dite de démocratie de proximité

27 février 2002

--

**La CNDP devient une autorité
administrative indépendante**

Loi dite Grenelle II

12 juillet 2010

--

**Élargissement de la
composition de la
CNDP
à 25 membres**

La CNDP, instance collégiale de 25 membres

1 président et deux vice-présidents nommés par décret

- ✓ 1 député et 1 sénateur
- ✓ 6 élus locaux
- ✓ 1 membre du Conseil d'État
- ✓ 1 membre de la Cour de cassation
- ✓ 1 membre élu par l'assemblée générale de la Cour des comptes
- ✓ 1 membre du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel
- ✓ 2 représentants d'associations de protection de l'environnement
- ✓ 2 représentants des consommateurs des usagers
- ✓ 2 personnalités qualifiées, dont l'une ayant exercé des fonctions de commissaire-enquêteur
- ✓ 2 représentants des organisations syndicales
- ✓ 2 représentants du patronat

Calendrier du débat public

Débat public

du 15 avril au 13 juillet 2015

26 novembre 2014 : saisine du Secrétaire d'Etat chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche

3 décembre 2014 : décision d'organiser un débat public

7 janvier 2015 : désignation du président et des membres de la CPDP

1^{er} avril 2015 : validation du calendrier et des modalités du débat Le dossier du maître d'ouvrage est considéré suffisamment complet pour être soumis au débat

La commission particulière du débat public (CPDP)

Président de la CPDP

Michel MORIN

Membres de la CPDP

Isabelle DEAK-MIKOL

Christine JEAN

Laurent PAVARD

Jean-Paul PUYFAUCHER

Jean-Michel STIEVENARD

Flora VINCENT

Signature d'une charte éthique et déontologique

Les valeurs de la CNDP

Transparence

La CNDP doit permettre la mise à disposition du public de toutes les informations et études disponibles sur le projet concerné

Débat argumenté

Les participants au débat doivent apporter des arguments expliquant et justifiant leur point de vue

Égalité de traitement

Toute personne concernée par le projet doit pouvoir participer au débat

Neutralité Impartialité

Le débat public n'est pas le lieu de la décision

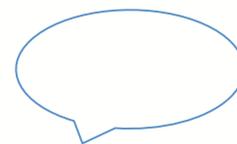
Indépendance

Vis à vis des maîtres d'ouvrage

13 septembre 2015. Date limite de publication du compte-rendu et du bilan du débat

13 décembre 2015. Date limite de publication de la décision du maître d'ouvrage quant au principe et aux conditions de la poursuite du projet

Merci de votre attention



Monsieur Michel MORIN

| Président de la commission
particulière du débat public
A31bis

Les principes du débat public

| Le débat public porte sur :

- L'**opportunité** du projet
- Ses **objectifs**
- Ses **caractéristiques** principales

Il se déroule **en amont** de la décision du maître d'ouvrage

Le rôle de la CPDP

| La CPDP anime le débat pour vous permettre de :

- **Vous informer** sur le projet
- **Exprimer vos avis**, critiques et suggestions

| Trois principes régissent le débat :

- **La transparence** des informations
- **L'équivalence** des prises de parole
- **L'argumentation** des échanges

La CPDP est:

- **Indépendante**, elle n'a pas de lien avec le maître d'ouvrage ni avec aucune autre partie prenante du projet ;
- **Neutre**, elle ne prend pas position sur le projet, ne donne pas son avis.

Le rôle du maître d'ouvrage

La DREAL Lorraine (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) est un service régional du **Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie**.

Elle est chargée de :

- Rédiger un **dossier et une synthèse de présentation du projet** (dit dossier du maître d'ouvrage)
- Présenter le projet et **répondre à vos questions**
- Prendre, dans les trois mois suivants la parution du compte-rendu du débat public, une **décision** quant au principe et aux conditions de poursuite du projet

Le débat public sur le projet A31 bis

3 mois de débat : du 15 avril au 13 juillet 2015

- **9 réunions publiques dont 4 thématiques**
- **2 ateliers thématiques** (financement et offre des réseaux de transport)
- **4 débats mobiles** (gare, marché, foire de Nancy, centre commercial - sous réserve d'obtention des autorisations)
- Une **permanence** à Metz, 9 rue Pasteur
- Une page **Facebook** et un compte **Twitter**

Un site internet dédié A31bis.debatpublic.fr, mettant à votre disposition :

- Les **documents du débat** : le dossier du maître d'ouvrage (DMO), sa synthèse, les études réalisées pour le projet
- Un système de **questions-réponses**
- Des **espaces de discussion**
- Des points de vue, contributions et **cahiers d'acteurs**
- La **retransmission en direct** de certaines réunions publiques
- Toute **l'actualité** du débat!

Déroulement de la réunion

- **Vos questions sur le débat public**
- **Présentation du projet autoroutier A31 bis par la DREAL Lorraine**
- **La parole sera à vous!**

Monsieur Nacer MEDDAH

|Préfet de la Région Lorraine

| Présentation du maître d'ouvrage

(cette diapositive n'apparaîtra pas)

Comment participer au débat de ce soir ?

Posez vos questions, donnez votre avis!

- Merci de vous **présenter**
- **1 minute** maximum pour poser une question
- 3 minutes maximum pour donner votre avis
- **Afin que chacun puisse s'exprimer dans les mêmes conditions**

Rendez-vous aux prochaines réunions publiques :

Mardi 28 avril à Woippy : « développement économique »

Mercredi 20 mai à Pont-à-Mousson : « financement »



Et sur le **site internet du débat public** !

Merci de votre attention

 A31bis.debatpublic.fr  